

L'ESS : accélérateur des transitions écologiques



Descriptif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la CRESS IDF et de l'ADEME IDF :

“L'ESS : accélérateur des transitions écologiques”

La CRESS Île-de-France et l'ADEME Île-de-France lancent l'appel à manifestation d'intérêt : "L'ESS : accélérateur des Transitions Écologiques" à l'attention des structures de l'ESS et des collectifs incluant des structures de l'ESS.

L'objectif de cet AMI est d'accompagner le développement d'initiatives faisant le lien entre la transition écologique et environnementale et l'économie sociale et solidaire.

3 thématiques ont été retenues :

- Logistique du dernier kilomètre : passer à la vitesse supérieure !
- Emplois agricoles de demain : former orienter et insérer vers une alimentation plus saine !
- Réemploi, Réutilisation, Réparation : développez des biens et des services innovants

Qui peut déposer sa candidature ?

L'AMI est ouvert aux structures de l'ESS et à des consortiums incluant des structures de l'ESS. Les consortiums en cours de création peuvent candidater.

Les projets qui répondent à l'AMI doivent être dans une phase de développement assez avancée pour que le projet soit réalisable à court ou moyen terme (1 à 2 ans).

Les projets doivent également développer une activité économique sur le territoire de l'Île-de-France.

Quelle est le calendrier ?

En raison de l'épidémie de Covid-19 qui touche la France et les mesures de confinement prises en conséquence, les échéances de l'AMI ont été reportées. Le calendrier définitif dépendra de la durée de confinement. Un calendrier indicatif prévisionnel à été établi, il sera précisé ultérieurement :



Comment candidater ?

Pour candidater, il suffit de déposer un dossier de candidature.

Le dossier est composé des éléments suivants :

- Un descriptif du projet de 12 pages maximum qui devra notamment présenter la dimension ESS de la candidature et ses caractéristiques environnementales
- Un document récapitulatif des coûts liés au projet (détail des principaux postes de dépense) et des besoins identifiés (financier, accompagnement...) Ce document prend la forme d'un budget prévisionnel à horizon de 3 ans
- Un document financier synthétique (type compte de résultat) pour présenter le modèle économique stabilisé
- Les statuts ou la préfiguration des statuts de la structure porteuse ou du consortium

[Participer à l'AMI](#)

Sur quelle thématique ?

Détail des 3 thématiques retenues :

- « Logistique du dernier kilomètre : passer à la vitesse supérieure ! » : il s'agit de développer les initiatives de logistique du dernier kilomètre sur le territoire francilien
- « Emplois agricoles de demain : former, orienter et insérer vers une alimentation plus saine ! » : il s'agit de promouvoir les initiatives liées la formation, l'orientation et l'insertion des personnes vers l'emploi agricole et le développement d'activités dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement (exemple des projets de « fermes écoles »)
- « Réemploi, Réutilisation, Réparation : développer des biens et services innovants ! » : il s'agit d'encourager l'implantation de nouvelles structures et l'émergence de nouvelles idées de RRR sur les territoires peu dotés.

Notre démarche

Sur chacune de ces thématiques la CRESS et l'ADEME ont réunis **des partenaires experts et financiers qui étudieront l'ensemble des candidatures**. Cette coordination d'acteurs autour de l'AMI vise à **faciliter l'orientation des projets vers les financements les plus appropriés** pour leur développement.

L'AMI « ESS : accélérateur des transitions écologiques » regroupe donc des partenaires à l'initiative de **financements déjà existants** et permet de **faciliter la circulation de l'information** des organismes proposant des financements aux porteuses et porteurs de projet. Il facilite la **lisibilité des attentes de chacun des financements** et donne un **premier avis sur les forces et faiblesses de la candidature**.

Cet AMI est l'occasion pour les porteurs et porteuses de bénéficier d'**un accès simplifié à des fonds de plusieurs dizaine de millions d'euros**.

A l'issus de la phase d'instruction des dossiers, les lauréats disposeront :

- D'une liste de financements auxquels ils pourront prétendre
- Des démarches à suivre pour en bénéficier
- Des listes de pièces justificatives nécessaires pour chacun des financements auquel le projet est éligible
- D'indications sur les forces et faiblesses du projet au regard des attentes de chacun des financements

